

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2019

**PRESENTS** : MM. DESMEDT, RAUZIER, DUBOUIL, BOURGETEAU, FOVIAUX, HAMOT, CROISIER, AUBRY, CHOQUET, KWAK, AUDIGER.

MMES BONNET, BOURGOIN, GODARD-BEGUE, BAPAUME, FERNANDES, FLAGOTHIER, DELAUTEL, DELAMARRE, VERMON.

**ABSENTS REPRESENTES** : M. CONVERS par M. RAUZIER  
Mme LOBBE par M. KWAK  
Mme DESMEDT par M. DESMEDT  
M. LENOBLE par Mme FLAGOTHIER  
M. DEFLERS par M. AUDIGER

**ABSENTS EXCUSES** : Mme BRUNET, PILARDEAU, N’KLO et M. BERTHELOT.

### ORDRE DU JOUR

1. Désignation d’un secrétaire de séance
2. Subventions 2019 aux associations
3. Créances éteintes
4. Admissions en non-valeur
5. Modification de la valeur journalière du ticket restaurant
6. Voyage scolaire éducatif
7. Vente pour partie du chemin communal des vignes
8. Contribution à la reconstruction de Notre-Dame de Paris
9. Nomination d’une nouvelle voie communale
10. Questions diverses

---

Suite à la démission pour raisons personnelles de Mme **HAQUET**, M. **DESMEDT** accueille Mme Fabienne **VERMON**, nouvelle conseillère municipale et lui souhaite la bienvenue.

Après vérification du quorum, M. **DESMEDT** déclare que la séance peut valablement se tenir, cite les pouvoirs qu’il a reçus et énonce les points inscrits à l’ordre du jour.

#### **1. Désignation d’un secrétaire de séance**

Conformément à l’article L 2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. **DESMEDT** propose au conseil municipal de désigner Mme Martine **BOURGOIN**, secrétaire de séance.

**VOTE** : UNANIMITE

## **2. Subventions 2019 aux associations**

M. **DESMEDT** rappelle que le Conseil municipal a voté lors sa séance du 5 avril l'enveloppe des subventions allouées aux associations au titre de l'année 2019 puis présente le tableau détaillé dont le montant global est de 211 060,00 €, tel que proposé par la commission finances du 16 avril dernier.

Il souligne le soutien constant de la municipalité aux associations malgré les restrictions budgétaires induites notamment par la baisse des dotations de l'Etat.

Néanmoins, il précise que les subventions ne sont versées qu'une fois les dossiers complets et les documents financiers vérifiés et cohérents.

M. **RAUZIER** indique que l'association « Les Amis des Arts » vient d'être placée en sommeil, par conséquent la subvention ne lui sera pas versée.

VOTE : UNANIMITE

## **3. Créances éteintes**

M. **DESMEDT** explique que certains débiteurs de la commune font l'objet d'un effacement de dettes. Il précise que bien que ces effacements de dettes s'imposent à la collectivité, il est nécessaire de délibérer.

Par conséquent, il propose au Conseil Municipal l'exécution de ces créances éteintes pour un montant de 5 368,96 €.

VOTE : UNANIMITE

## **4. Admissions en non-valeur**

Suite à la Commission de Finances du 16 avril 2019, M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur les recettes impayées pour un montant total de 26 631,51 €.

VOTE : UNANIMITE

## **5. Modification de la valeur journalière du ticket restaurant**

Suite à la Commission de Finances du 16 avril 2019, M. **DESMEDT** propose au Conseil Municipal d'augmenter la valeur journalière du chèque déjeuner de 5 € à 6 €, à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

La participation de l'employeur reste inchangée à 50%, l'autre moitié étant à la charge de l'agent.

VOTE : UNANIMITE

## **6. Voyage scolaire éducatif**

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal que, par délibération en date du 9 novembre 2018, la participation financière des familles a été fixée pour les voyages scolaires éducatifs organisés en 2019 pour les élèves des écoles primaires de la commune.

S'agissant du séjour à Londres des élèves des écoles primaires Bogaert et Haüy, il propose de diminuer le tarif des extérieurs de 510 € à 489 €, compte tenu de la baisse du nombre d'accompagnants.

VOTE : UNANIMITE

### **7. Vente pour partie du chemin communal des vignes**

M. **DESMEDT** rappelle au Conseil Municipal qu'une enquête publique a été réalisée du 25 mars au 8 avril 2019 relative à la cession d'une partie du chemin rural des Vignes.

Suite aux conclusions favorables du commissaire enquêteur, il propose la vente de cette parcelle au prix de 2 800 €.

VOTE : UNANIMITE

### **8. Contribution à la reconstruction de Notre-Dame de Paris**

Notre-Dame de Paris en flammes, dans la nuit du 15 au 16 avril a touché au plus profond notre identité. Symbole fort de Paris, de notre Histoire, de notre patrimoine, elle est notre héritage commun, notre lien au passé autant que notre inscription dans l'avenir.

Après des heures de lutte contre le gigantesque incendie qui a ravagé la cathédrale Notre-Dame de Paris, l'ensemble du feu a été éteint dans la nuit grâce au professionnalisme et au courage des sapeurs-pompiers de Paris.

Parce qu'il est d'intérêt public que la cathédrale Notre-Dame de Paris soit restaurée, les appels aux dons se multiplient.

Considérant que la commune de St Just-en-Chaussée souhaite s'associer à l'élan national de solidarité en faveur de la restauration de Notre-Dame-de-Paris, M. **DESMEDT** propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 500 € à la Fondation du patrimoine, organisme chargé de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine français.

VOTE : 24 POUR-1 ABSTENTION

### **9. Nomination d'une nouvelle voie communale**

Mme Aya **N'KLO** arrive avant l'étude de cette question (nombre de votants : 26).

M. **DESMEDT** informe le Conseil Municipal que, dans le cadre du déploiement du très haut débit sur la commune de St Just-en-Chaussée, il est indispensable de dénommer la voie communale desservant le restaurant l'OPUS et les établissements PARMENTIER afin de permettre l'installation des prises THD.

Il propose de dénommer cette voie : impasse Brunehaut.

VOTE : UNANIMITE

## TOUR DE TABLE

M. **FOVIAUX** signale la présence d'un arbre en travers du chemin des poissonniers.  
Par ailleurs, il informe que l'Acles des marcheurs St Justois en partenariat avec la fondation Groupama organise une balade de 9 kms « Découverte du Bois de Mermont », le dimanche 28 avril au profit de l'association « les petits princes ».

M. **BOURGETEAU** rappelle que le Sporting Club de St Just rencontrera l'US Roye Noyon lors de la 8<sup>ème</sup> de finale de la Coupe de l'Oise le mercredi 15 mai à 18h45.

Mme **BONNET** annonce que la commission action sociale organise une sortie à France Miniature, le samedi 27 juillet. Les inscriptions s'achèveront le mardi 25 juin.

M. **RAUZIER** rappelle que lors du conseil municipal du 19 décembre 2018, un accord de principe a été émis sur le jumelage de la ville de Saint Just en Chaussée avec la commune d'Agion Anargyron, petite ville située près d'Athènes en Grèce.

En effet, depuis une vingtaine d'années la ville et l'association PHILATHÉNA entretiennent des relations très étroites avec la Grèce, notamment par le biais d'échanges.

Le Ministère de l'Intérieur Grec vient d'autoriser ce jumelage, qui sera concrétisé par la signature d'une charte le mercredi 19 juin, en Grèce. La délégation se composera de Mme Martine **BOURGOIN**, Présidente du comité de jumelage, de quatre autres membres et de M. **RAUZIER**, qui représentera M. **DESMEDT**.

Il précise que chaque participant prendra à sa charge ses frais de déplacement et de logement.

M. **DUBOUIL** dresse la liste des travaux à venir :

- le marquage de la place Théron débutera lundi 29 avril
- les travaux de reprise de l'enrobé au sein de la cour de l'école maternelle de l'Abbaye viennent de se terminer
- la réfection des trottoirs des rues du Docteur Delignon, Belleville, rue du Général de Gaulle et des Pépinières vient de s'achever
- le marquage au sol du feu rouge en bas de la rue de Paris vient d'être effectué

Mme **VERMON** signale :

- la présence d'un trou sur le trottoir gauche de la rue d'Amiens en allant vers la rue Tailbouis
- la présence d'un trou sur la chaussée de la rue Roger Salengro

M. **DESMEDT** va le signaler aux services techniques.

M. **AUDIGER** sollicite des précisions quant au petit lotissement qui va se construire à côté du cimetière.

M. **DESMEDT** répond que les maisons seront adaptées aux personnes à mobilité réduite. La société Cobat souhaite vendre 40 % des terrains avant de commencer la construction. Trois terrains sont déjà vendus.

Mme **BAPAUME** demande à quelle date les travaux de la baignade naturelle débiteront.

M. **DESMEDT** répond que le projet se compose d'une piscine naturelle, d'un bassin de natation de 25 m couvert et chauffé ainsi que d'un parking. Le dossier a été transmis à la Société d'Aménagement de l'Oise (SAO) qui vient en aide aux communes sur le plan technique afin de mener des études.

Au vu de la nature du projet et de son coût estimé à 8 millions d'euros, les travaux ne pourront pas être menés en une seule année. Des commissions seront mises en place prochainement pour y travailler.

Le prochain conseil municipal aura lieu le vendredi 14 juin.

Les conseillers n'ayant pas d'autres observations, M. **DESMEDT** remercie les élus et lève la séance à 20h10.